

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES AU CORPS DES TECHNICIENS SUPERIEURS
DES ETUDES ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

1. COMPOSITION DU JURY

Présidente : **Naïma LAGDAA**
Vice-Présidentes : **Cécile CORREA-DOISY**
Géraldine MARTY
Membres : **Christian BADOCHÉ, Pascal BRANDY et Isabelle ROMBY**

2. STATISTIQUES

Nombres de postes ouverts :	5	
Nombre de candidats inscrits :	48	(35 F et 13 H)
Nombre de candidats présents aux épreuves :	31	(24 F et 7 H)
Nombre de candidats admissibles :	21	(15 F et 6 H)
Nombre de candidats admis sur liste principale :	5	(4 F et 1 H)
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire :	2	(2 F)

Le nombre de candidats baisse régulièrement depuis ces dernières années alors que le nombre de postes ouverts demeure élevé. Pour rappel, 5 postes étaient ouverts en 2023 pour 49 candidats inscrits, 6 postes ouverts en 2022 pour 52 candidats inscrits, 3 postes ouverts en 2021 pour 61 candidats inscrits et 5 postes ouverts en 2020 pour 78 candidats.

Comme les années précédentes, le nombre de candidats présents à l'épreuve écrite est significativement inférieur – plus du tiers – au nombre d'inscrits (17 absents contre 11 en 2023).

3. EPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

L'arrêté du 13 janvier 2015 fixe le règlement, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au corps des TSEEAC. Ce dernier comporte une épreuve écrite d'admissibilité et 2 épreuves orales.

L'épreuve écrite d'admissibilité, d'une durée de 2 heures, avec un coefficient 4, consiste en une épreuve sous forme de QCM dans une discipline au choix du candidat parmi 5 options proposées : Circulation Aérienne / Opérations Aériennes / Missions Régaliennes / Informatique / Logistique des Services.

L'admission comprend 2 épreuves orales, l'une qui consiste en un entretien avec le jury d'une durée de 35 minutes, avec un coefficient 4, et l'autre en une épreuve d'anglais de 20 minutes, avec un coefficient 2.

Pour les épreuves d'admissibilité, toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Pour les épreuves d'admission, sont éliminatoires toute note inférieure à 5/20 pour l'entretien avec le jury, inférieure à 8/20 à l'épreuve orale d'anglais et toute moyenne totale (i.e. somme des résultats de l'écrit et de l'oral assortis de leurs coefficients) inférieure à 10/20.

4. COMMENTAIRES SUR LES EPREUVES

4.1. Admissibilité

Sur les 48 candidats inscrits, 17 ne se sont pas présentés à l'épreuve d'admissibilité, soit 35% des inscrits, un taux supérieur 12% à celui de l'année 2023.

Le choix des candidats s'est porté majoritairement et de façon équilibrée sur les épreuves de Circulation Aérienne (14 candidats), Logistique des Services (14) et Missions Régaliennes (13). En revanche, les deux autres matières ont été peu retenues : Opérations Aériennes (6) et Informatique (1).

Ces choix sont quasiment similaires à ceux des années passées.

Les épreuves écrites 2024 ont été présentées sous forme de QCM comportant des questions de niveaux de difficultés variés, mais avec une proportion égale des niveaux de difficulté parmi les cinq matières. Les questions pouvaient comporter 0, 1 ou 2 bonne(s) réponse(s).

Il est important que les candidats prennent le temps de lire attentivement les pages d'instruction du sujet et toutes les questions pour y répondre le plus correctement possible.

De façon générale, les résultats à l'épreuve écrite 2024 ont été d'un niveau inférieur aux années précédentes avec des moyennes à peine supérieures de 10 mais une dispersion inégale pour la spécialité Circulation Aérienne (de 3 à 18), Logistique des Services (de 8 à 13) et Missions Régaliennes (de 8 à 13), et une moyenne assez faible inférieure à 9 pour les Opérations Aériennes (de 6 à 11).

Les notes des 31 candidats présents à l'écrit varient de 69,72 à 12,76 (soit des notes allant à 03,19/20 à 17,43/20) avec 21 candidats ayant obtenu une note supérieure à 10/20.

En raison du nombre important de postes offerts (5), la barre d'admissibilité a été placée à 10/20, permettant ainsi de retenir pour les épreuves d'oral 21 candidats, dont 7 d'entre eux avaient opté pour la discipline Circulation Aérienne, 7 pour les Missions Régaliennes, 5 pour la Logistique des Services et 2 pour les Opérations Aériennes.

En ce qui concerne la discipline relative aux Missions Régaliennes, le programme de révision est très vaste et couvre plusieurs métiers et domaines différents sans nécessairement de lien les uns avec les autres :

- Partie sécurité aéroportuaire représentant différents domaines (certification européenne des aéroports, certification nationale de certains aéroports outre-mer, aéroports exemptés, aéroports homologués selon le TAC/CHEA, hélistations, SPPA) ;
- Partie sûreté ;
- Partie environnement ;
- Contexte international OACI, Commission européenne et EASA.

Le candidat doit prendre connaissance des nombreux règlements européens et autres textes réglementaires nationaux qui s'appliquent. S'il souhaite échanger avec des agents qualifiés, il doit en rencontrer au minimum 4 ou 5 (un par domaine) afin d'avoir une vision complète de cette thématique complexe et variée.

Pour la discipline Circulation Aérienne, il semble plus aisé d'acquérir rapidement une grande partie du programme. Un candidat détenant le BIA ou la licence de pilote privé devrait pouvoir répondre à toutes les questions. Avec une bonne connaissance du règlement européen SERA et quelques entretiens avec un contrôleur de la circulation aérienne, un candidat peut arriver à acquérir les connaissances nécessaires pour réussir l'épreuve.

La discipline Logistique des Services est traditionnellement plutôt prisée des candidats au parcours administratif notamment en finances publiques, puisqu'elle recouvre des domaines tels que la gestion budgétaire et financière, les marchés publics, l'hygiène et la sécurité et les procédures douanières. Ce dernier point est néanmoins complexe car il relève pratiquement exclusivement de la DTI. Mais comme le sujet figure au programme, les candidats se doivent d'avoir des connaissances en la matière. Cependant, étant donné que les TSEEAC ne sont plus affectés sur des fonctions logistiques depuis plusieurs années, on peut s'interroger sur le maintien de cette matière dans un concours donnant accès à ce corps.

Peu de candidats font le choix des Opérations Aériennes, discipline qui exige d'avoir de bonnes connaissances du règlement AIIOPS, domaine très technique, généralement assez éloigné du métier exercé par les personnels administratifs et ouvriers.

La discipline Informatique, qui couvre la bureautique, les réseaux, la SSI, les systèmes de gestion des bases de données, s'adresse plutôt à des candidats qui exercent déjà dans ce domaine.

Quel que soit le domaine choisi par les candidats pour l'épreuve écrite, ils devront fournir un investissement personnel conséquent pour bien préparer l'examen tant pour l'admissibilité que pour les épreuves orales.

4.2. Admission

4.2.1. Epreuve d'Anglais

L'épreuve d'anglais dure 20 minutes et est précédée de 15 minutes de préparation.

Elle est basée sur une préparation de résumés de sujets d'actualité sous forme d'enregistrements audio authentiques en langue anglaise. Ces extraits ont une durée de deux minutes chacun. Les candidats choisissent librement deux sujets parmi quatre.

Pendant les quinze minutes de préparation, les candidats écoutent les bandes et **doivent préparer deux résumés**. Ensuite, ils présentent ce qu'ils ont compris des deux enregistrements pendant l'entretien oral avec un évaluateur. L'entretien dure 20 minutes et comprend des questions de compréhension et de vocabulaire ainsi qu'une discussion générale.

L'anglais occupe une place de plus en plus importante dans la vie professionnelle des TSEEAC, comme en témoigne la note minimale exigée de 8/20. Comme les années passées, cette épreuve peut s'avérer particulièrement discriminante pour certains candidats avec des notes éliminatoires. Depuis quelques années, le niveau des candidats semble néanmoins s'améliorer avec quelques disparités qui demeurent. La note moyenne des 20 candidats admissibles en 2024 qui se sont présentés à l'épreuve est de **12,5/20** (avec la note la plus basse à 7 et la plus élevée 18,5/20). Ainsi, **9 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 14/20** dont 3 ont obtenu une note supérieure ou égale à 16/20 et 8 candidats ont eu une note inférieure ou égale à 10/20.

Pour se préparer au mieux à cette épreuve, il est conseillé aux candidats de maintenir une pratique régulière de la langue anglaise, y compris sur leur temps personnel (lecture d'articles ou de livres en anglais, émissions ou films en VO, actualités radiophoniques, podcasts...), pour acquérir ou maintenir un niveau satisfaisant.

Il est fortement recommandé à chaque candidat de se familiariser en avance avec le contenu et les conseils du document « *Preparing for the ENAC English Oral Concours* » distribué par ENAC-AVIC.

4.2.2. L'Entretien avec le jury

L'épreuve d'entretien avec le jury, lequel est composé de 3 personnes, dure 35 minutes. Les 10 premières sont consacrées à une présentation par le candidat de son parcours, sa motivation à intégrer le corps des TSEEAC et, sa perception des fonctions exercées. Elles sont suivies d'un échange avec le jury sur des sujets plus généraux portant notamment sur l'environnement professionnel des TSEEAC et les grands dossiers de la DGAC et du pôle ministériel.

Comme les années passées, avec une moyenne autour de 11/20, le niveau des prestations des 20 candidats admissibles qui se sont présentés à l'épreuve en 2024 a été très inégal avec une assez forte dispersion des notes, allant **de 5/20 à 18,50/20**. Ainsi, **5 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 14/20** dont 2 ont obtenu une note supérieure ou égale à 16/20 et 10 candidats ont eu une note inférieure ou égale à 10/20.

La présentation du parcours est généralement bien travaillée : respect de la contrainte du temps, avec un plan structuré, souvent chronologique, parfois thématique. Le plan déroulant de façon chronologique les différents postes tenus par le candidat paraît plus facile à exposer alors que la présentation thématique peut être plus risquée mais originale. Dans tous les cas, quel que soit le choix retenu, il est important de bien structurer la présentation afin qu'elle soit compréhensible par le jury.

Les candidats sont invités à présenter leur contribution à un projet particulier ou une réalisation dans le cadre de leurs fonctions, ce qui peut permettre au jury d'évaluer une qualité spécifique du candidat, intéressante pour comprendre la motivation à rejoindre le corps des TSEEAC. Il est aussi important que les candidats motivent leurs perspectives d'évolution de carrière dans le corps auquel ils souhaitent accéder.

Lors de la seconde partie de l'entretien, il est attendu que les candidats maîtrisent les particularités du corps des TSEEAC qu'ils aspirent à intégrer, les grands sujets d'actualité de la DGAC et du pôle ministériel. Cet entretien se construit en partie à partir de la présentation du candidat, puisque l'exposé peut orienter les premières questions posées par le jury.

Le jury est bien entendu sensible au stress du candidat pour cette épreuve orale. Il ne cherche nullement à piéger le candidat par des questions complexes mais souhaite évaluer sa capacité d'analyse et de réflexion, de même que sa motivation. Des réponses claires, concises et justes sont appréciées. Elles permettent au jury d'approfondir tel ou tel domaine afin de vérifier si le candidat maîtrise réellement la matière. Il est attendu des candidats qu'ils fassent preuve de curiosité professionnelle vis-à-vis des différentes directions de la DGAC et des métiers exercés qui y sont exercés par les TSEEAC, qu'ils connaissent les programmes techniques développés par la DGAC et les sujets d'actualité portés par la DGAC ou le pôle ministériel.

Les candidats qui auraient un parcours dans un seul domaine doivent enrichir leur prestation tant lors de la présentation de leur parcours que pour la seconde partie, en montrant leur ouverture à l'évolution qu'ils ambitionnent dans un corps technique.

Les candidats sont invités à considérer cette épreuve comme s'il s'agissait d'un entretien de recrutement dont la fiche de poste correspondrait aux fonctions statutaires dévolues aux TSEEAC, où sont appréciées la rigueur, la réflexion, des réponses claires et argumentées, ainsi que la motivation.

Par ailleurs, il est recommandé aux candidats de ne pas apprendre par cœur leur exposé mais d'en avoir en tête les grandes parties.

Enfin, pour préparer au mieux cette épreuve orale, il est préconisé aux candidats de passer au moins un « oral blanc » avec un jury composé de membres aguerris à de telles épreuves afin qu'ils puissent se mettre dans les conditions de l'examen.

5. CONCLUSION

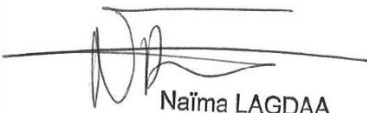
La présidente du jury remercie l'ensemble des membres du jury, notamment les concepteurs de sujets pour leur investissement inlassable dans l'élaboration des épreuves, et les vice-présidents qui, durant l'épreuve orale, se sont attachés à faire émerger le meilleur de chaque candidat, avec professionnalisme et bienveillance.

La présidente du jury adresse également ses remerciements à l'équipe de l'ENAC/AVIC pour l'excellente organisation des épreuves, la qualité de l'aide apportée tout au long de l'année pour préparer et faciliter le travail du jury et l'implication qui a été la leur pour offrir aux candidats les meilleures conditions d'examen.

Quant aux disciplines proposées à l'écrit, la présidente du jury recommande de les mettre à jour en cohérence avec l'évolution des métiers exercés aujourd'hui par le corps des TSEEAC, puisque ces derniers ne sont plus affectés sur des fonctions logistiques.

Fait à Paris, le 31 mars 2025

Pour le jury de l'EP TSEEAC 2024
Naïma LAGDAA



Naïma LAGDAA